



**Séance ordinaire du 27 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Christophe CHARLES, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

**Absents avant donné procuration** : Franck VALEMOIS à Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK à Bernard CZECH, Brahim NOUI à Georges LEMAITRE, Corinne DESPREZ à Monique MARLAIRE

**Absents** : Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

**Monsieur Djamel BOUTECHICHE a été désigné secrétaire de séance**

**1 - COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2024 – BUDGET LOTISSEMENT DOLET**

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter les comptes de l'exercice 2024,

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Monsieur CZECH invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte de gestion 2024 présenté par le SGC (Service de Gestion Comptable).*

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Valide** le compte de gestion 2024 du budget « lotissement Dolet » présenté par le SGC.

Le Secrétaire de Séance

Djamel BOUTECHICHE



Pour copie conforme,  
Le Maire

Christophe CHARLES